

d) De promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire, en complément de la coopération Nord-Sud, ainsi que des partenariats public-privé efficaces pour rendre la protection sociale moins onéreuse, plus vaste et plus complète ;

e) D'engager une action de communication au sujet des investissements dans la protection sociale afin de créer des environnements favorables aux programmes fondés sur des principes universels et relevant d'un régime de droits ;

f) De faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session;

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/9

Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida⁷⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 60/262 de l'Assemblée générale en date du 2 juin 2006, par laquelle l'Assemblée a adopté la Déclaration politique sur le VIH/sida⁷⁵,

Rappelant aussi les résolutions 57/1 et 59/1 de la Commission, en date du 25 avril 2001 et du 4 septembre 2003 respectivement, dans lesquelles la Commission a demandé aux membres et membres associés d'agir à l'échelon régional pour combattre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique, et la résolution 66/10 de la Commission en date du 19 mai 2010, dans laquelle elle a noté avec une inquiétude particulière l'augmentation constante de la prévalence du VIH parmi les principales populations touchées, notamment les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, ainsi que l'importance des obstacles politiques et juridiques qui freinent les progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures permettant de lutter efficacement contre le VIH,

Se félicitant de l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida⁷⁶ et de la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2011, devant être entrepris par la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a décidé de convoquer dans sa résolution 65/180 en date du 20 décembre 2010, qui coïncidera avec l'examen décennal de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et l'examen quinquennal de la Déclaration politique sur le VIH/sida dont l'objectif est l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant trait au VIH d'ici à 2010, et de l'occasion importante offerte aux pays par la réunion de haut niveau, qui doit se tenir du 8 au 10 juin 2011, d'examiner les progrès, les obstacles, les lacunes, les problèmes, les possibilités et les enseignements tirés,

Prenant note de la résolution 16/28 du Conseil des droits de l'homme en date du 25 mars 2011 sur la protection des droits de l'homme dans le contexte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du syndrome de l'immunodéficience acquise (sida), dans laquelle le Conseil a eu à l'esprit l'idéal de « zéro nouvelle infection », « zéro décès lié au sida », et « zéro discrimination » dans l'action menée

⁷⁴ Voir les paragraphes 184 à 209 ci-dessus

⁷⁵ Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

⁷⁶ Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

à l'échelle mondiale face au VIH/sida, consacré dans la Stratégie 2011-2015 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, et a réaffirmé la nécessité urgente d'intensifier notablement les efforts pour atteindre l'objectif de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant trait au VIH,

Reconnaissant les progrès accomplis par les gouvernements en Asie et dans le Pacifique durant la dernière décennie pour faire face à l'épidémie de VIH, qui ont provoqué une baisse de 20 % du nombre des nouvelles infections et une stabilisation du taux de mortalité liée au sida,

Se félicitant des efforts accomplis par certains pays de la région afin d'accroître la prise en charge nationale en augmentant sensiblement l'aide et le financement consacrés aux mesures de lutte contre le VIH par le biais des crédits budgétaires, ainsi que par l'intégration des services de soins, de soutien et de traitement dans les systèmes nationaux d'assurance-maladie et de protection sociale,

Affirmant le rôle important joué par la région dans la production et la disponibilité de médicaments génériques de haute qualité et peu coûteux qui ont fourni des traitements vitaux à des millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde et qui jouent un rôle décisif pour parvenir à l'accès universel,

Prenant note avec inquiétude des obstacles à l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant trait au VIH auxquels les principales populations touchées continuent de se heurter, notamment les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues injectables, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes et les populations transsexuelles,

Ayant examiné les progrès nationaux accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida,

Notant que l'étude thématique pour la soixante-septième session de la Commission⁷⁷ recense les groupes sociaux les plus exclus, notamment ceux qui vivent avec le VIH, ainsi que ceux qui ont le plus grand besoin d'une protection sociale,

1. *Invite* les membres et membres associés à intensifier encore tout l'ensemble des mesures tendant à atteindre les buts et objectifs non réalisés de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de la manière suivante :

a) En élaborant des plans stratégiques nationaux et en établissant des partenariats stratégiques et opérationnels au niveau national et au niveau des communautés entre les représentants de la santé publique, de la police et de la justice, de la société civile et des principales populations touchées afin d'intensifier les efforts de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant un impact puissant dans le domaine du VIH pour aboutir à une couverture de 80 % pour les principales populations touchées et parvenir à l'objectif de l'accès universel ;

b) En renforçant la viabilité financière, la prise en charge et les capacités nationales, et en affectant une plus grande part des ressources nationales conformément aux priorités nationales, pour améliorer l'efficacité programmatique des mesures de lutte contre le VIH ;

⁷⁷ *The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.F.5).

c) En envisageant des processus qui favorisent la consultation des parties prenantes concernant la promotion de l'accès aux médicaments, diagnostics et vaccins d'un prix abordable, compte tenu des dispositions pertinentes figurant dans la résolution 60/262 de l'Assemblée générale (la Déclaration politique sur le VIH/sida) ;

d) En lançant, selon qu'il convient, conformément aux priorités nationales, un examen des lois, des politiques et des pratiques nationales pour favoriser la pleine réalisation des objectifs de l'accès universel en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination contre les personnes menacées par l'infection ou vivant avec le VIH, en particulier les principales populations touchées ;

e) En augmentant l'efficacité des mesures nationales en donnant la priorité aux interventions ayant un impact puissant sur les principales populations touchées, en réduisant le coût de la prestation des services, en améliorant les mécanismes de responsabilité, et en veillant à ce que les cadres de suivi, d'évaluation et de présentation des rapports soient axés sur l'impact, les résultats, la rentabilité et l'efficacité et à ce qu'ils soient également bien intégrés dans les processus de planification pertinents, liés tant à la planification propre au VIH qu'à la planification du développement en général ;

f) En continuant d'élaborer leurs stratégies nationales pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris les actes de violence sexuelle, en particulier contre les femmes et les filles ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De porter la présente résolution à l'attention de la réunion de haut niveau sur le sida qui sera convoquée par l'Assemblée générale du 8 au 10 juin 2011, pour offrir une base pour la réduction d'un projet de déclaration qui pourrait servir de document final de cette réunion ;

b) De travailler en coordination avec les autres organismes pertinents des Nations Unies pour établir une présentation générale des progrès accomplis dans la réalisation de l'accès universel ;

c) De faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/10

Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique⁷⁸

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Soulignant combien il est important et nécessaire de disposer de statistiques économiques officielles qui soient actuelles, fiables et comparables, afin de suivre les tendances financières et économiques et d'évaluer les politiques économiques connexes et leurs effets,

Rappelant que, pour faire suite à la constatation par les États membres de la nécessité d'améliorer les statistiques économiques dans les économies en développement de la région de l'Asie et du Pacifique, le Comité de statistique de la Commission, à sa première session tenue à Bangkok du 4 au 6 février 2009, a décidé notamment:

⁷⁸ Voir les paragraphes 210 à 223 ci-dessus